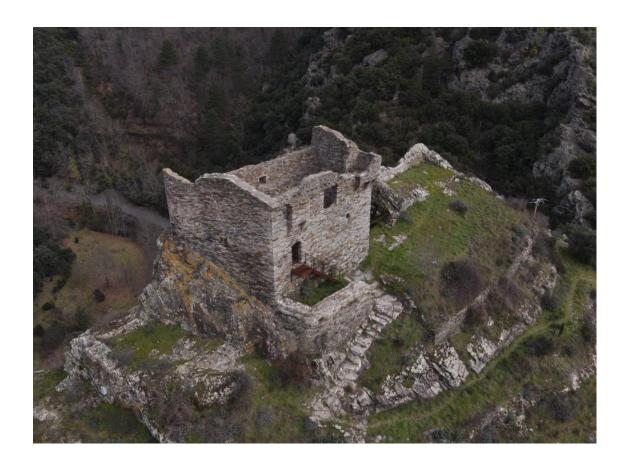
MAIRIE DE CITOU



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022 A 17H30

Présents: BUSQUE - FALGAYRAS - FAUGERE - REVEL - SAINT-ANDRE

<u>Absents</u> : GASTOU (Procuration REVEL) <u>Secrétaire de séance</u> : BENAZETH

1. ACHAT PARCELLE DHOMPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DHOMPS est d'accord pour vendre les parcelles cadastrées A487 et A488 situées à l'entrée de Citou d'une surface total de 960 m².



Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité (6 voix pour), est favorable à l'achat des parcelles à l'entrée du village, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

2. FPIC



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été notifiée par les services de l'Etat le 8 aout 2022 et approuvée en conseil communautaire le 23 septembre 2022.

Le montant attribué à notre commune pour l'exercice 2022 est de 3 560 €.

3. CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention 2022/2024, d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG a été actualisée à compter du 1^{er} janvier 2022.

La convention a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine professionnelle et préventive du CDG 11 assure au profit de la commune.



Les missions assurées par le service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et visite médicale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité (6 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du CDG 11, 2022/2024.

4. CONVENTION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE CDG 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mission de médiation est proposée par le CDG 11.

La médiation est un dispositif qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.



La convention détermine les contours et la tarification de la mission de médiation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité (6 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le CDG 11.

5. COMMERCE



Monsieur le Maire a reçu en Mairie, jeudi 04 novembre 2022, Madame Anne-France HALLET et Monsieur Yoann JUNGLING.

Après 4 mois d'ouverture, les gérants ont émis le souhait de ne plus continuer la gérance du relais du château et souhaite dénoncer la convention au 30 novembre 2022.

Monsieur le Maire propose de reprendre le Relais du Château en régie municipale. Une réflexion est ouverte pour voir comment cette régie peut fonctionner, pour une ouverture en janvier 2023.

6. REPAS SAINT SEBASTIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas habituel de la Saint Sébastien se fera le dimanche 22 janvier 2023, la Saint Sébastien étant le vendredi 20 janvier 2022.

Des devis ont été demandés à plusieurs traiteurs :

- **L'Escola** fermant le 1^{er} décembre 2022, le devis n'est pas pris en compte.
- Par soucis d'apaisement, Monsieur le Maire a demandé un devis à Madame MOUHE de l'Oustal, celle-ci a répondu fermement « pas question! ».
- L'Assiette des Gourmands a envoyé une proposition de menu.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (6 voix pour), accepte le devis de l'Assiette des Gourmands de Michel SAGNES.

7. ECLAIRAGE PUBLIC DEBELEC – TRANCHE 3



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tranche 3 concernant le chemin de Mayrac et le Hameau de Rieussec est presque terminée.

Il manque deux lampadaires chemin du Moulin à Citou et l'éclairage public sur la commune de Citou sera fini. Un nouveau devis sera fait par l'entreprise DEBELEC pour ces 2 lampadaires – tranche 4 pour 2023.

Une baisse de la consommation annuelle de 86% est prévue grâce à ces lampadaires à LED.

8. SYADEN – RODP



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité des actions à mener dans le cadre de l'assistance du SYADEN à laquelle la commune a adhéré pour la maitrise des redevances dues par les opérateurs de communication électroniques, il convient de prendre deux délibérations pour fixer les montants unitaires de RODP pour les années 2017 à 2021 et de mettre en recouvrement les créances.

Monsieur le Maire propose pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 durant lesquelles le domaine public communal a été occupé sans droit ni titre par les réseaux et ouvrages de communications électroniques, d'exiger des occupants irréguliers le versement d'une indemnité compensatrice.

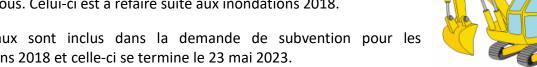
Les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier. Cette occupation donne lieu au versement de redevances aux propriétaires du domaine public occupé.

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du code des postes et communications électroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité (6 voix pour), autorise Monsieur le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

9. TRAVAUX MONTBONOUS

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise TG service de faire un devis concernant le chemin pédestre allant au captage d'eau au Hameau de Montbonous. Celui-ci est à refaire suite aux inondations 2018.



Les travaux sont inclus dans la demande de subvention pour les inondations 2018 et celle-ci se termine le 23 mai 2023.

Monsieur le Maire a signé le devis présenté par l'entreprise TG service de 1 550 € HT. Les travaux devraient débuter rapidement.

10. POINT PROJET ASSAINISSEMENT CARCASSONNE AGGLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Carcassonne Agglo concernant l'assainissement de Citou a pris du retard.



En, effet ils n'ont pas encore de parcelle pour installer la STEP. Actuellement en pour-parler avec Monsieur DHOMPS.

11. TRAVAUX CUISINE

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de se mettre aux normes sanitaires par rapport à la cuisine de la salle des fêtes. Le premier adjoint Christian REVEL s'est proposé d'aider l'employé technique Christophe LOPEZ pour réaliser ces travaux.





12. VENTE PARCELLE FABRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Philippe FABRE, souhaite acquérir la parcelle section B291 située au Hameau de Rieussec. Un poste EDF était sur cette parcelle à l'époque.

Le Conseil Municipal propose de vendre la parcelle à 60 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité (6 voix pour), fixe le prix au mètre carré de 60 €.

13. CONCORDIA



Monsieur le Maire informe du courrier reçu de Concordia. L'association propose un partenariat avec la Mairie afin d'accompagner dans la dynamisation du territoire et de développer l'engagement des habitants au travers de projets fédérateurs.

Concordia est une association d'éducation populaire et de jeunesse qui organise des échanges internationaux et des missions de volontariats variés en France et à l'étranger.

Idées de projets : (aménager des espaces naturels, végétaliser des espaces urbains, aider à l'animation d'un lieu de vie, recueillir la mémoire des habitants, construire du mobilier en bois...)

14. ENCOMBRANTS

Des points de collectes ont étés définis lors du passage des encombrants.

Hameau de Rieussec



Derrière le lavoir

Hameau de Montbonous



Entrée de Montbonous

Citou

Avant le lavoir direction Caunes

Le prochain ramassage des encombrants est le <u>jeudi 17 novembre 2022</u>. Pensez à vous inscrire avant le lundi 14 novembre 2022 en Mairie.



RAPPEL: Il est interdit de jeter des branchages dans les rivières et les ruisseaux. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

15. CARTE POSTALE CITOU

Marta Dupont avait fait imprimer des cartes postales sur Citou quand elle devait prendre la gérance du commerce.

Monsieur le Maire propose de les acheter pour les mettre à la vente du relais du château ou à la Mairie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 voix pour).



16. PROGRAMME NATIONAL PONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est inscrite au Programme National Pont (PNP).

Les ponts communaux ou de gestion intercommunale de plus de 2 mètres de portée ou d'ouverture et les murs de soutènement de plus de 2 mètres de hauteur et 5 mètres de large sur voie communale, de la commune ont donc été recensés, puis ont fait l'objet d'une visite d'évaluation préliminaire par le bureau d'études SOCOTEC.



La société CEREMA a envoyé les carnets de santé correspondants aux 2 ponts et 25 murs de soutènements recensés sur Citou. Aucune anomalie détectée.

17. RPQS 2021



Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif (RPQS) de Carcassonne Agglo pour l'année 2021, approuvé lors du conseil communautaire du 23 septembre 2022.

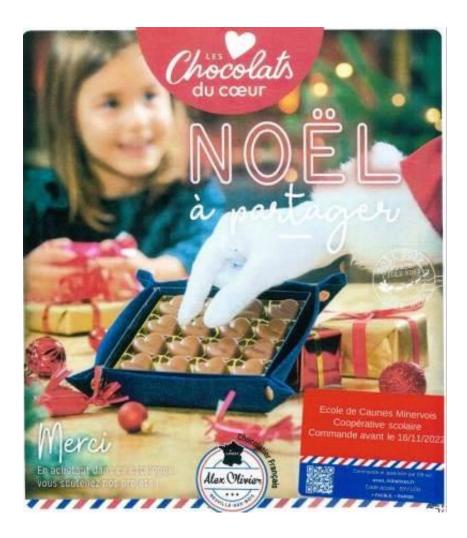
En application de l'art. D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2021 doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre 2022.

18. ILLUMINATION FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire des économies d'électricité, il serait judicieux de limiter les illuminations de noël sur la commune cette année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (6 voix pour), accepte de réduire les illuminations pour 2022, afin de participer nous aussi à la maitrise énergétique. Des sapins seront installés mais non éclairés.

19. CHOCOLAT DE NOEL



20. BRIOCHES

Les bénévoles, Audrey BENAZETH, Juliette NIVONSAY et Christian REVEL sont passés dans le village et les Hameaux pour l'opération brioches qui s'est déroulée du 03 au 09 octobre 2022. 36 brioches ont été vendues sur la commune de Citou.

Afdaim Adapei 11 remercie les personnes qui ont participé à la réussite de l'opération. Leur objectif était de vendre 37 000 brioches, pari gagné puisque 38 500 brioches ont été vendues!

